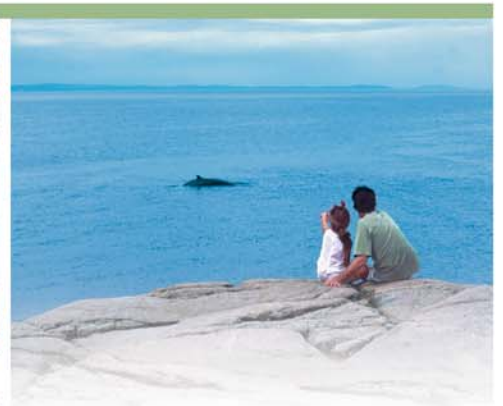


La gestion intégrée du Saint-Laurent



Mécanismes de gouvernance

Mars 2007

Vous pouvez consulter cette publication
sur le site Internet du Plan Saint-Laurent :
www.planstlaurent.qc.ca

Bureau de coordination du Plan Saint-Laurent
1141, route de l'Église C.P. 10 100
Québec (Québec) G1V 4H5
Téléphone : 418 648-3444
Télécopieur : 418 649-6213

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008

Publié avec l'autorisation de la ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs du Québec
© Gouvernement du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN : 978-2-550-51685-9 (PDF)

Also available in English under the title:

Integrated Management of the St. Lawrence for sustainable
development Governance Mechanisms

Les photographies de la page de couverture ont été prises par (de gauche à droite) :
M. Plamondon, Pêches et Océans Canada ; Régis Fournier, © Le Québec en images, CCDMD ; Nelson Boisvert

MOT DES COPRÉSIDENTS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC SUR LE SAINT-LAURENT

Nous sommes fiers de vous présenter, au nom des partenaires du Plan Saint-Laurent, ce document qui résume les mécanismes de gouvernance proposés pour amorcer la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL).

La GISL représente un important engagement de la part des gouvernements dans l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010. Cette nouvelle phase du Plan Saint-Laurent, tout en poursuivant ses objectifs de protection et de restauration des milieux naturels, de participation de la population à l'amélioration de l'écosystème du Saint-Laurent et de mobilisation des communautés autour d'enjeux comme la protection des milieux humides et l'accessibilité aux rives, permettra de mettre en place les bases d'un nouveau modèle de gouvernance plus inclusif et participatif. La population et les usagers, entre autres, sollicitent une participation accrue quant aux choix qui dictent le développement à long terme du Saint-Laurent.

Le Saint-Laurent est encore soumis à des pressions « historiques » et présente des difficultés de plus en plus nombreuses et complexes, comme le contrôle des espèces exotiques et les changements climatiques. Les usages sont de plus en plus intenses et diversifiés, ce qui génère, par endroits, des conflits entre utilisateurs. Gérer les activités de protection, de restauration, de mise en valeur et de développement sur le Saint-Laurent devient un défi complexe, qui doit être relevé par tous.

Les mécanismes de gouvernance présentés ici ont été conçus compte tenu des avis formulés par plusieurs des organismes qui seront conviés à mettre l'épaulé à la roue en prenant part au Comité Saint-Laurent ou aux tables de concertation régionales qui seront instaurés. Nous amorçons maintenant la mise en œuvre de la GISL par la création d'un comité Saint-Laurent provisoire qui élaborera de façon plus détaillée les mandats et le mode de fonctionnement du Comité Saint-Laurent officiel, de même que les modalités d'instauration des tables de concertation du Saint-Laurent. Le succès de la mise en œuvre de la GISL repose en grande partie sur votre engagement, et nous vous remercions à l'avance de l'intérêt soutenu que vous continuerez de porter au devenir du Saint-Laurent.



Albin Tremblay
Président pour le Canada, Plan Saint-Laurent



Pierre Baril
Président pour le Québec, Plan Saint-Laurent

1

VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE

Le Saint-Laurent, l'un des grands fleuves du monde, est une artère nourricière d'une incomparable richesse. Difficile de qualifier l'importance du Saint-Laurent pour les Québécois. Quelques chiffres : le bassin versant du Saint-Laurent couvre environ 45 p. 100 du territoire du Québec et plus de 99 p. 100 de sa population y habite¹ ; 60 p. 100 des Québécois vivent directement sur les rives du Saint-Laurent, et la majorité d'entre eux y puise son eau potable.

Le fleuve, l'estuaire et le golfe soutiennent d'importantes activités économiques. Certaines de ces activités connaissent une croissance régulière, tandis que d'autres sont en train de voir le jour. Elles sont souvent associées au développement des régions. Au chapitre de l'environnement naturel, le Saint-Laurent n'a rien à envier aux autres grands fleuves du monde. Plus de 500 sites d'aires protégées se répartissent le long de ses îles et de ses archipels, de ses rives et de ses lacs fluviaux, sans oublier ses milieux marins et aquatiques. L'attrait toujours croissant des sites naturels qu'offre le Saint-Laurent pour les touristes fait foi de cette remarquable richesse.

Près de vingt ans de concertation gouvernementale résultant des quatre phases des plans Saint-Laurent ont généré des retombées socio-économiques et environnementales tangibles comme l'amélioration de la qualité de l'eau, la participation de la population à l'amélioration de l'écosystème du Saint-Laurent et la mobilisation des communautés

riveraines et côtières dans la définition des enjeux locaux et la mise en œuvre d'actions ciblées.

Cependant, le Saint-Laurent demeure un écosystème fragile et complexe. Plusieurs problèmes persistent et, parallèlement, de nouveaux enjeux émergent et nécessitent une gouvernance davantage intégrée et participative.

Voici, à titre d'exemple, quelques-uns des enjeux actuels ou nouveaux qui préoccupent les gouvernements, la communauté scientifique, les usagers ou la population en général :

- l'assainissement urbain;
- les changements climatiques;
- le développement durable de la navigation commerciale et de plaisance;
- le développement intégré du récréotourisme;
- l'exploitation durable des ressources en milieu marin;
- la protection des milieux humides.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des enjeux et encore moins d'une pondération de leur importance relative. La présentation de ces enjeux vise à illustrer la nécessité de faire évoluer nos façons de faire et d'adopter une approche de gestion plus intégrée, plus participative, plus cohérente et plus respectueuse de la capacité de support de notre grand fleuve².

1. Calculs effectués à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec et correspondant à la population et à la superficie totales du Québec, moins la population et la superficie de la région Nord-du-Québec (10). [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm].

2. Les enjeux sont présentés en ordre alphabétique.

Les partenaires gouvernementaux ont reconnu ce besoin, et le *Plan Saint-Laurent – Pour un développement durable* fournit le cadre par excellence pour la mise en œuvre concertée des nouveaux mécanismes de gouvernance adaptés à cette fin. Ainsi, c’est au cours de la phase actuelle du Plan Saint-Laurent que nous verrons se réaliser cette mutation tant souhaitée des usagers, du milieu municipal et de la population autant que des partenaires gouvernementaux touchés.

Quel est donc le but visé par la GISL et quels en sont les défis? Sur quel territoire la GISL s’applique-t-elle? Mais d’abord, comment la définit-on?

1.1 La définition de la gestion intégrée du Saint-Laurent

La définition de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) est la suivante :

La gestion intégrée du Saint-Laurent est un processus permanent basé sur la concertation de l’ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile pour une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d’utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable.

La gestion intégrée des activités dans un territoire donné implique au départ le respect des compétences et des pouvoirs des gestionnaires de la ressource et l’imputabilité des élus et des gouvernements. Il n’est pas question de transfert de responsabilités, mais plutôt d’exercice d’un pouvoir d’influence tangible par les usagers et la société civile à toutes les étapes du processus décisionnel et dans la planification des actions qui seront posées.

La GISL repose sur une implication responsable et concertée de la société civile, des usagers et des décideurs publics dans le choix et la mise en œuvre des activités et des programmes qui touchent au Saint-Laurent et à ses ressources.

La « concertation » est l’outil privilégié pour la prise de décision dans la GISL. Elle sous-entend l’équité et le respect du rôle des intervenants et de leurs capacités respectives.

Les interventions gouvernementales sont enchâssées dans les mandats des gouvernements. Le processus de gouvernance envisagé demande une « participation constante » des autres acteurs. La « permanence du processus » est nécessaire. La GISL permet d’aller au-delà des limites des interventions législatives et réglementaires.

La notion de développement durable du Saint-Laurent s’appuie sur la définition inscrite dans la Loi sur le développement durable :

« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s’entend d’un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s’appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

(Loi sur le développement durable, chapitre 1, article 2)

1.2 Le but visé par la GISL

Le but visé par la GISL est de gérer les activités et les usages qui touchent au Saint-Laurent de façon davantage intégrée et participative afin d’assurer le bien-être des collectivités et le développement durable du Saint-Laurent.

Cela suppose le respect de la capacité de support de l’écosystème, une gestion plus intégrée des activités et des programmes des différents secteurs de la société québécoise, ainsi qu’une plus grande participation des usagers, de la société civile et du milieu municipal aux décisions et aux activités qui touchent au Saint-Laurent.

Que les enjeux soient de nature environnementale, économique, sociale ou une combinaison de l’un ou l’autre des volets du développement durable, la GISL implique de relever au moins quatre défis importants, qui sont expliqués ci-dessous.

- **La poursuite des activités de protection, de restauration et d’assainissement du Saint-Laurent.** – L’amélioration et le maintien des conditions environnementales de

l'écosystème du Saint-Laurent nécessitent que l'on y poursuive ces activités, amorcées depuis plus de trente ans.

- **Le développement durable et la mise en valeur du Saint-Laurent.** – La démarche de GISL soutient les usages actuels et l'ouverture à de nouvelles perspectives économiques et sociales durables, dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. Elle est établie en fonction des besoins des populations riveraines et côtières, de même que des Québécois en général.
- **L'acquisition des connaissances nécessaires à une gouvernance éclairée du Saint-Laurent.** – L'acquisition des connaissances se fait par des activités concertées de collecte de nouvelles connaissances, le partage des savoirs, ainsi que par la collaboration entre les décideurs, le milieu de la recherche, les usagers et la société civile. La gestion axée sur le territoire exige de mieux comprendre les processus écologiques, physiques, socio-économiques et culturels, ainsi que leurs interactions.
- **La participation de tous les intervenants aux processus décisionnels et le consensus entre eux.** – La participation active et conjointe des décideurs, des usagers et de la société civile à la prise de décision se traduit par des influences mutuelles, des actions plus cohérentes et un sentiment de responsabilité collective qui mènera vers une gouvernance plus éclairée des activités et des usages rattachés au Saint-Laurent.

1.3 Le territoire visé par la GISL

L'approche de GISL se fonde sur le territoire. La GISL couvre les parties fluviale et estuariennes, ainsi que le golfe du Saint-Laurent, au Québec.

Bien que la GISL se concentre d'abord sur le Saint-Laurent québécois, les mécanismes de gouvernance qui seront mis en place sur le Saint-Laurent devront assurer des liens fonctionnels avec les organismes de gestion intégrée établis dans l'ensemble du bassin hydrographique, qu'ils visent les Grands Lacs, les tributaires ou la partie hors Québec du Golfe. La figure 1, illustrée à la fin

du document, présente en médaillon le territoire visé par la GISL et, plus en détail, les territoires couverts par les organismes de concertation actuellement présents sur le Saint-Laurent au Québec.

Ainsi, les limites géographiques sont, pour la rive sud, la frontière ontarienne jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine et la partie québécoise de la Baie-des-Chaleurs. Pour la rive nord, elles vont de Carillon jusqu'à Blanc-Sablon et comprennent le fjord du Saguenay et Anticosti.

La GISL vise le territoire du Saint-Laurent délimité plus haut et les ressources qui y sont associées. Le milieu physique, quant à lui, comprend le cours d'eau principal, le lit, les rives, le littoral, les milieux humides et barchois, environ 600 îles et archipels, les lacs fluviaux, le fjord du Saguenay et les embouchures de près de 250 affluents.

L'immense territoire du Saint-Laurent se démarque par une grande hétérogénéité des cultures, des enjeux liés à l'environnement ou au développement économique et des caractéristiques naturelles d'une région à une autre.

Pour mettre en œuvre la GISL, il apparaît essentiel de découper le territoire du Saint-Laurent en différentes « zones ». L'objectif visé par cette mesure est de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée axés sur des enjeux communs et propres à chaque zone, la concertation constituant le principal outil de prise de décision.

Le découpage du territoire est calqué tout d'abord sur les Zones d'intervention prioritaires (ZIP) existantes. Présentement, trois tronçons du Saint-Laurent ne sont pas pris en charge par des comités ZIP. Il s'agit des régions du nord de Montréal, de Charlevoix et de la partie nord de la péninsule gaspésienne. Cependant, le découpage du territoire devra être revu de façon à ce que les organismes de concertation en place tels les organismes de bassin versant et les comités de gestion intégrée de la zone côtière, soient considérés.

La délimitation des « zones » du Saint-Laurent sera donc réalisée avec les comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent ainsi qu'avec les organismes gestionnaires du territoire comme les MRC et les communautés métropolitaines, au besoin.

2 | LE MODÈLE DE GOUVERNANCE PROPOSÉ

Pour réaliser une gouvernance davantage participative et intégrée, il est proposé de l'organiser à partir des mécanismes actuels, mais adaptés au contexte de la GISL. Ces mécanismes sont : l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010, les comités ZIP, Stratégies Saint-Laurent,

les organismes de bassin versant et les comités de gestion intégrée de la zone côtière.

L'approche proposée pour la GISL repose sur sept principes directeurs, présentés en détail au tableau 1.

TABLEAU 1 : PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GISL

Patrimoine collectif	<i>Il est nécessaire de reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine collectif essentiel qu'il faut préserver pour les générations à venir.</i>
Collaboration	<i>La collaboration est un mode de fonctionnement favorisant les échanges, la circulation de l'information et l'engagement de chacun pour l'exécution des programmes ou des activités.</i>
Représentativité et équilibre des forces	<i>Toute table de concertation ou organisation de mise en œuvre de la gestion intégrée doit représenter les intérêts du territoire visé et assurer l'équilibre des forces de sorte qu'aucune communauté d'intérêts ne puisse en contrôler les débats et les décisions.</i>
Respect des compétences et des droits	<i>Dans la GISL, les pouvoirs et les compétences des gouvernements sont respectés. Étant une démarche volontaire, elle ne doit pas porter atteinte aux droits autochtones reconnus ou issus de traités et au règlement de revendications territoriales, ni aux droits des groupes et individus.</i>
Principe de précaution	<i>«... lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;»³. En plus de cette capacité de l'État, les gouvernements ont la responsabilité d'intervenir en cas de besoin.</i>
Respect de la capacité de support des écosystèmes	<i>«... les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;»⁴.</i>
Prise de décision commune, éclairée et concertée	<i>La prise de décision doit se fonder sur les meilleures connaissances disponibles, que celles-ci soient scientifiques, techniques ou traditionnelles, en fonction des mandats et des responsabilités des participants (imputabilité). Le consensus est l'outil privilégié de prise de décision.</i>

3. Loi sur le développement durable, chapitre 2, article 6. j)

4. Loi sur le développement durable, chapitre 2, article 6. m)

Les deux composantes majeures de la GISL sont :

- une table de concertation nationale du Saint-Laurent, provisoirement appelée « Comité Saint-Laurent⁵ », qui sera formée de membres du Comité de gestion de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 et de quelques autres représentants des gouvernements du Canada et du Québec, puis de représentants du milieu municipal, des Premières Nations, des usagers et de la société civile;
- des tables de concertation régionales nommées « tables de concertation du Saint-Laurent », mises en place par les comités ZIP.

Une équipe gouvernementale de soutien se chargera d'appuyer le Comité Saint-Laurent et les tables de concertation du Saint-Laurent.

2.1 De la structure actuelle à l'organisation proposée pour la GISL

Les gestionnaires reconnaissent les efforts et l'excellence du travail de concertation et d'action sur le terrain accomplis par les organismes communautaires présents sur le Saint-Laurent, par exemple les comités ZIP et les comités de gestion intégrée de la zone côtière. Ils reconnaissent également les efforts consentis par certains groupes d'usagers

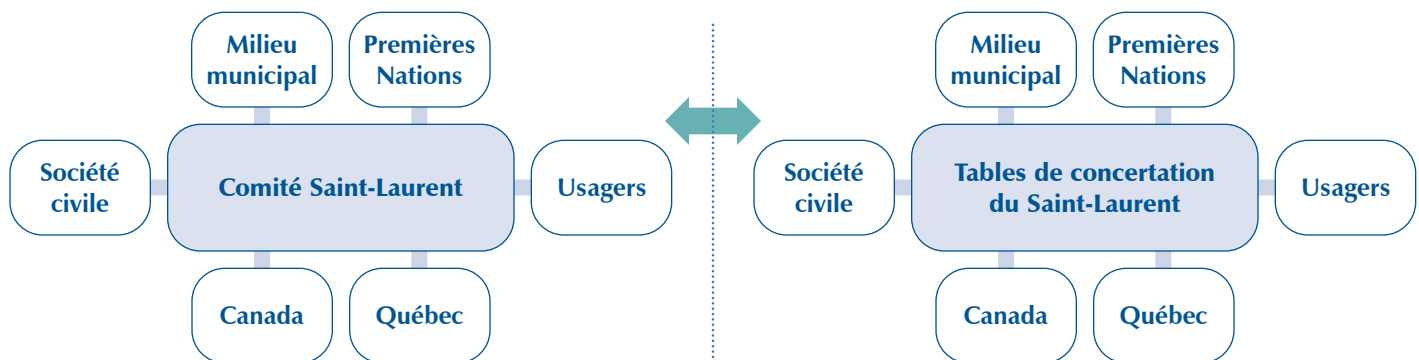
qui s'investissent de plus en plus dans des mesures de protection et de développement durable du Saint-Laurent.

Les partenaires gouvernementaux proposent une organisation qui favorise la participation du milieu dans la planification des actions et la mise en œuvre des plans de gestion intégrée qui en découleront.

Au cours de la phase III du Plan Saint-Laurent (1998-2003), quelques usagers du Saint-Laurent, comme l'industrie maritime, ont participé activement à la définition des résultats à atteindre et à la réalisation d'actions concrètes. Il en a été de même pour quelques représentants de la société civile comme Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP. Cependant, le milieu municipal, les Premières Nations, d'importants utilisateurs du Saint-Laurent de même que plusieurs groupes très engagés dans la protection ou le développement du Saint-Laurent sont encore absents du processus de mise en œuvre d'actions planifiées de façon conjointe.

Si l'on compare les mécanismes proposés avec la structure actuelle de gestion de l'Entente, les deux principaux changements suggérés sont la création du Comité Saint-Laurent, mixte et permanent, et celle des tables de concertation du Saint-Laurent, également mixtes et permanentes. La figure 2 illustre les deux mécanismes envisagés pour la GISL.

FIGURE 2 : PRÉSENTATION DES MÉCANISMES PROPOSÉS POUR LA GISL



Mis en place à partir du Comité de gestion de l'Entente

Mises en place et soutenues par les comités ZIP

5. Les appellations « Comité Saint-Laurent » et « tables de concertation du Saint-Laurent » sont données à titre provisoire, pour faciliter la lecture. D'autres appellations pourraient être données plus tard par les organisations elles-mêmes.

Le Comité Saint-Laurent aura pour mandat de développer et de voir au suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent (PGISL) à partir d'une vision partagée, en concertation avec le milieu. Pour sa part, le Comité de gestion de l'Entente aura un mandat d'administrer et de mettre en œuvre les engagements gouvernementaux qui y sont inscrits.

Le mandat des tables de concertation du Saint-Laurent consistera à élaborer un plan de gestion intégrée adapté aux défis de leur territoire, en lien avec les objectifs poursuivis pour le Saint-Laurent dans son ensemble.

Dans les sections suivantes, on présente plus en détail les rôles, mandats et responsabilités du Comité Saint-Laurent et des tables de concertation.

2.2 Le Comité Saint-Laurent

Le Comité Saint-Laurent est la table de concertation d'envergure nationale qui aura la responsabilité d'élaborer le futur plan quinquennal, soit le PGISL, en collaboration avec le milieu. Il veillera ensuite au suivi de sa mise en œuvre.

Le Comité Saint-Laurent est :

- une table de concertation mixte, représentative des trois grands groupes d'intervenants, soit les décideurs publics, les usagers et la société civile;
- un comité permanent et autonome dont le territoire d'action couvre l'ensemble du Saint-Laurent québécois.

Les rôles et responsabilités du Comité Saint-Laurent sont les suivants :

- développer, avec la population, une vision partagée pour l'ensemble du Saint-Laurent;
- établir les objectifs généraux, les principes directeurs et les orientations avec les tables de concertation du Saint-Laurent et la population;
- cerner, avec les tables de concertation du Saint-Laurent et le milieu, les enjeux prioritaires qui feront l'objet du PGISL;

- voir à l'élaboration du PGISL, à son adoption et au suivi de sa mise en œuvre;
- agir à titre de table de concertation pour la résolution des conflits d'usage de nature globale;
- fournir des avis aux gouvernements sur tout enjeu lié au Saint-Laurent, y compris les enjeux transfrontaliers;
- assurer l'harmonisation ou les collaborations nécessaires avec les organismes en place pour les Grands Lacs, les tributaires et la partie hors Québec du Golfe;
- rendre compte régulièrement et de manière formelle de ses activités auprès des gouvernements et de la population.

Les membres du comité devront être sélectionnés selon leur qualité d'intégrité, leur souci du bien commun, leur capacité d'écoute et de respect, ainsi que selon leur capacité de participer à des processus de concertation regroupant des intervenants aux intérêts divergents. Ils doivent pouvoir prendre des décisions au nom de leur organisation. De plus, des critères de composition tels le nombre et la représentativité seront établis par le Comité Saint-Laurent provisoire.

Il reviendra au Comité Saint-Laurent de décider de son appellation définitive, d'établir son code de procédure, ainsi que ses propres outils de prise de décision et de résolution de conflits.

2.3 Les tables de concertation du Saint-Laurent

Pour chacune des zones du Saint-Laurent, une table de concertation du Saint-Laurent sera donc formée.

La mission des tables de concertation du Saint-Laurent sera de permettre la concertation régionale entre les acteurs du Saint-Laurent. Cela englobera notamment :

- le développement d'une vision partagée pour la zone;

- la mise à jour du portrait du territoire;
- la définition des domaines d'intervention prioritaires dans leur zone;
- l'établissement d'orientations et d'objectifs propres à la zone;
- l'élaboration de plans d'action en fonction des objectifs établis.

Ces éléments formeront le Plan de gestion intégrée de la zone (PGIZ).

Les tables de concertation du Saint-Laurent sont des plates-formes d'échange, des outils d'harmonisation entre les acteurs. Elles sont en lien direct avec la population.

Les tables de concertation du Saint-Laurent sont :

- des tables de concertation régionales permanentes;
- de composition mixte et représentative de leur milieu. Les décideurs publics, dont le milieu municipal et les Premières Nations, les usagers et la société civile, y sont représentés dans une proportion qui ne permet à aucun des groupes d'acteurs de dominer les débats.

Les rôles et responsabilités des tables de concertation du Saint-Laurent sont les suivants :

- agir à titre de tables de concertation pour les enjeux de nature régionale;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion intégrée pour leur zone (PGIZ) à partir des domaines d'intervention régionaux définis en concertation avec la population et les tables de concertation voisines. Le PGIZ doit également contribuer à l'atteinte des objectifs généraux fixés par le Comité Saint-Laurent;
- établir ou maintenir des liens d'harmonisation et de collaboration avec les organismes hors Québec ayant des enjeux communs, à l'échelle locale ou régionale;
- participer aux travaux du Comité Saint-Laurent par l'entremise de leurs représentants.

Les gouvernements reconnaissent que les comités ZIP ont acquis d'excellentes capacités en matière d'élaboration de plans d'action et de réhabilitation écologiques, ainsi que de réalisation d'actions concrètes sur le terrain. L'expérience des comités ZIP dans la conduite d'activités de consultation publique et de concertation en fait des partenaires incontournables dans la mise en œuvre de la GISL. Les comités ZIP sont donc les organismes à privilégier pour la mise en place et la coordination des travaux des tables de concertation du Saint-Laurent. La composition de ces dernières pourrait être différente d'une zone à une autre. Les tables doivent cependant être représentatives des caractéristiques sociales, culturelles et géographiques du territoire de même que des enjeux régionaux actuels ou en émergence.

Les tables de concertation du Saint-Laurent en milieu marin profiteront de la présence des comités de gestion intégrée de la zone côtière.

Par rapport à celles de la partie fluviale, les ZIP du Saint-Laurent marin se démarquent par leurs territoires immenses, qui constituent un défi en matière de GISL, plus précisément sur le plan de la concertation. La ZIP de la Côte-Nord-du-Golfe couvre 5 054 km de côte alors que celles du Sud-de-l'Estuaire et de Baie-des-Chaleurs couvrent chacune près de 400 km de côte. Le Saint-Laurent marin se distingue aussi par la présence de comités de gestion intégrée de la zone côtière (comités GIZC, voir la figure 1), qui rassemblent les intervenants selon une échelle géographique adaptée aux problèmes plus locaux qui facilite la participation des communautés et la planification d'actions concrètes.

Dans le cadre de la GISL, les comités GIZC contribueront à l'établissement des PGIZ grâce à leurs connaissances sur leur territoire, notamment en ce qui a trait aux enjeux socio-économiques importants, et à leur plan d'action. D'une part, les tables de concertation du Saint-Laurent bénéficieront de l'expérience de concertation acquise par les membres de ces comités. D'autre part, elles permettront d'élaborer une vision globale du territoire et d'intégrer les objectifs et actions définis par les comités GIZC dans une perspective plus large, favorisant ainsi l'effet de synergie.

3

LA MISE EN PLACE DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE

Les mécanismes de gouvernance qui seront mis en place et l'utilisation d'une série d'outils adaptés à une planification adéquate, permettront une GISL originale et efficace. À cet effet, une équipe gouvernementale assurera le soutien administratif et technique du Comité Saint-Laurent. Elle soutiendra également l'établissement des tables de concertation du Saint-Laurent.

Souplesse, adaptabilité, couverture progressive et complète du territoire sont quatre critères essentiels à respecter pour une mise en place efficace de la GISL.

La GISL débutera par la mise en place d'un comité Saint-Laurent provisoire. Ce comité sera formé des membres actuels du Comité de gestion de l'Entente, de quelques autres représentants gouvernementaux, ainsi que de quelques représentants du milieu municipal, des Premières Nations, de la société civile et des usagers. Il aura pour principales tâches d'établir les critères pour la composition finale du Comité Saint-Laurent, de préciser son mandat, les rôles et les responsabilités de ses membres, ainsi que les limites des « zones » du Saint-Laurent. Le découpage du territoire en « zones » devra être effectué avec le milieu.

Une fois le Comité Saint-Laurent en place, l'objectif visé pour 2010 sera l'établissement d'un consensus sur une vision partagée pour le développement durable du Saint-Laurent, les objectifs à atteindre, les orientations à respecter, ainsi que les enjeux prioritaires à intégrer dans le premier PGISL.

Parallèlement à la mise en place du Comité, on entreprendra les démarches nécessaires pour mettre en place les tables de concertation du Saint-Laurent. Il est proposé que, en plus de leur mandat actuel, les comités ZIP remplissent les fonctions suivantes :

- mettre en place les tables de concertation du Saint-Laurent sur le ou les territoires ou segments de territoire qui les touchent;
- assurer le secrétariat et la coordination des tables de concertation;
- soutenir les tables de concertation dans l'élaboration du PGIZ;
- coordonner la tenue des consultations publiques et les activités de communication des tables de concertation du Saint-Laurent;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des PGIZ.

En tant que coordonnateurs des tables de concertation du Saint-Laurent, les comités ZIP auront la responsabilité d'administrer les affaires de ces dernières. En tant que membres, ils participeront aux discussions, à l'établissement de consensus et à la prise de décision.

Stratégies Saint-Laurent est l'organisme qui regroupe l'ensemble des comités ZIP, les soutient et les représente auprès des instances gouvernementales. Dans le cadre de la GISL, il participera à la mise en place des tables de concertation du Saint-Laurent en soutenant les comités ZIP dans l'accomplissement de leur nouveau mandat.

L'équipe gouvernementale de soutien établira un cadre de référence pour guider les organismes participant à la mise en place des tables de concertation du Saint-Laurent.

CONCLUSION

Telle que proposée, la gestion intégrée du Saint-Laurent est un défi réaliste qu'il est maintenant possible de relever grâce aux efforts d'intégration et de participation consentis par les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et plusieurs usagers depuis vingt ans.

Les gouvernements ont l'opportunité de mettre en place un mode de gouvernance avant-gardiste et unique au Canada. Les organismes engagés dans la gouvernance de l'eau au Québec, qu'ils soient gouvernementaux ou non, ont atteint un degré de maturité qui rend possible une plus grande intégration et une participation réelle de la société civile et des usagers à la prise de décision qui touche au Saint-Laurent.

La mise en œuvre de la GISL est maintenant amorcée. Cependant, pour que ce projet de société se concrétise avec succès, les partenaires du projet devront s'engager dans le financement nécessaire au fonctionnement des mécanismes de gouvernance et à la mise en œuvre des plans d'action qui en découleront. Ils démontreront ainsi aux autres partenaires, qui seront invités à prendre part à la mise en œuvre de la protection et du développement durable du Saint-Laurent, leur volonté claire de passer à l'action.

CARTE 2 - AGRANDISSEMENT

